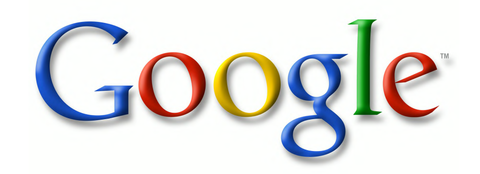
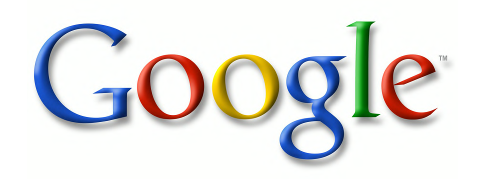
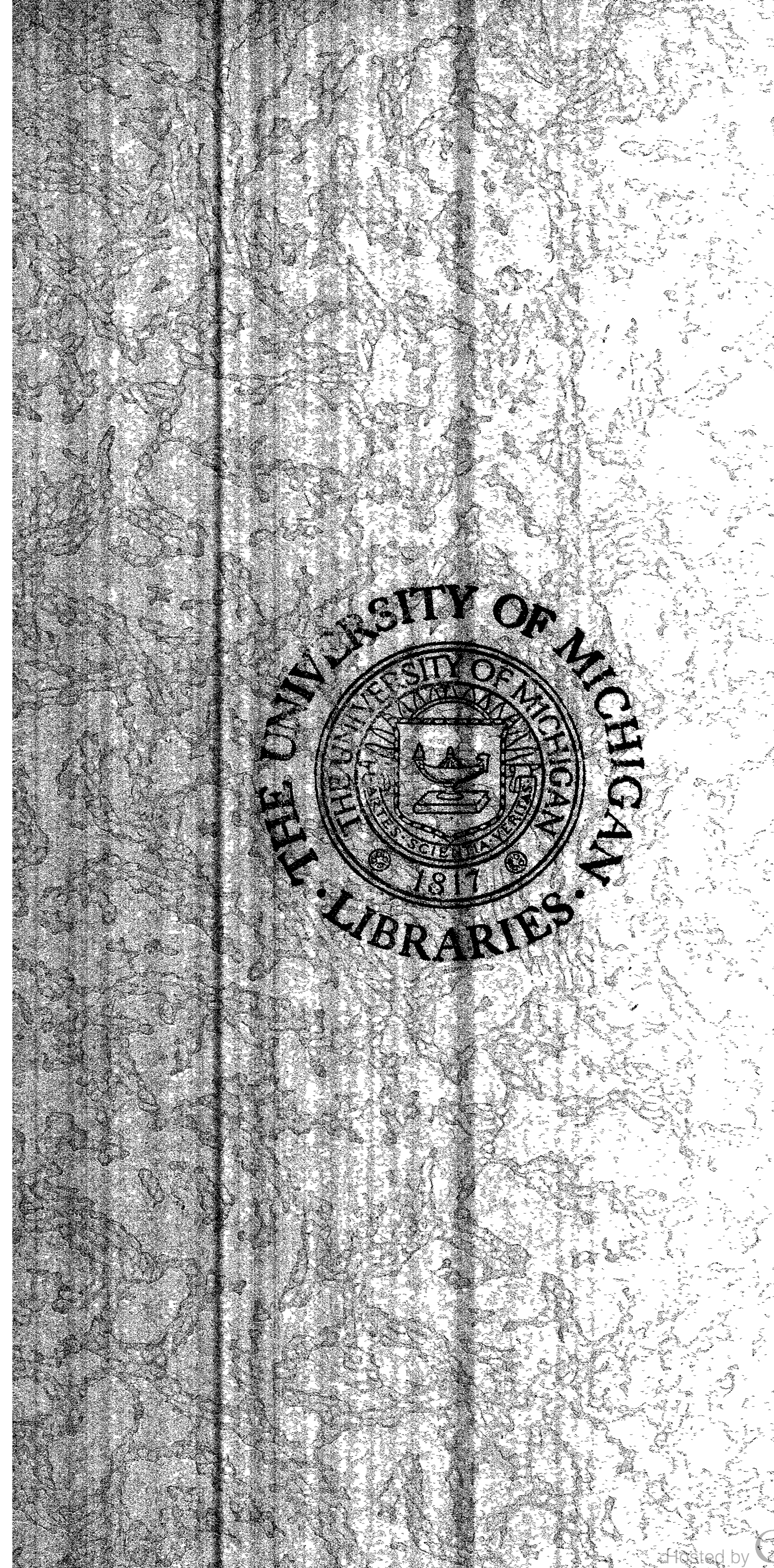





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

" LA QUESTION LOUIS XVII "

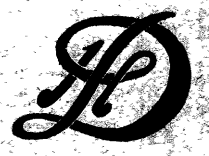
L'Évasion de LOUIS XVII

Révélations inédites

PAR

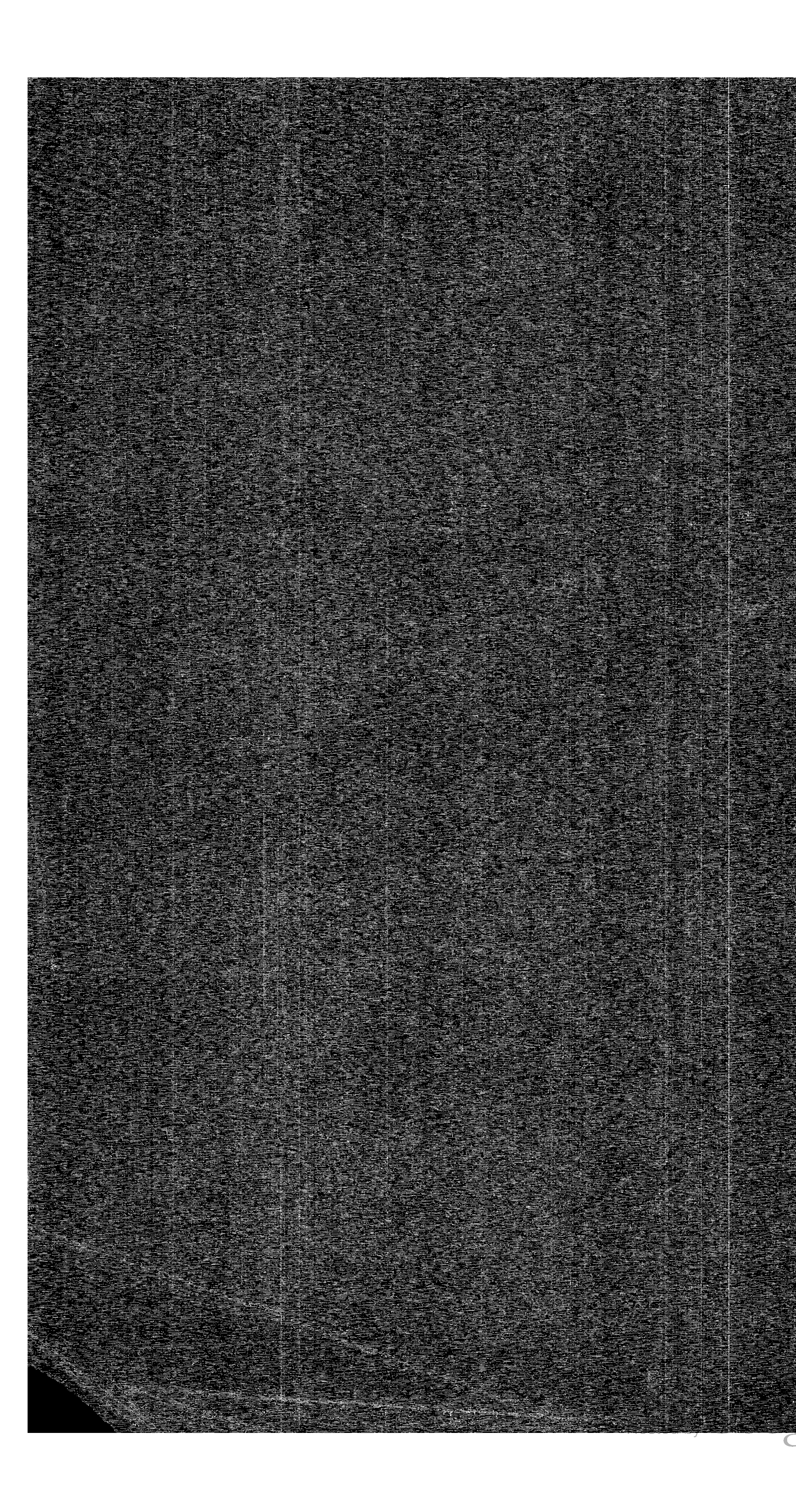
H. DE GRANDVELLE

PRIX *franco* : **1 fr. 50**



PARIS - IXe
H. DARAGON, ÉDITEUR
30, rue Duperré, 30

1905



L'Évasion

de LOUIS XVII

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CETTE BROCHURÈ
5 EXEMPLAIRES SUR JAPON IMPÉRIAL DE TOKIO
IO EXEMPLAIRES SUR HOLLANDE VAN GELDER ZONEN

" LA QUESTION LOUIS XVII "

L'Évasion de LOUIS XVII

Révélations inédites

PAR

H. DE GRANDVELLE

PRIX *franco* : 1 fr. 50



PARIS - IXe
H. DARAGON, ÉDITEUR
30, rue Duperré, 30

1905

L'Évasion de LOUIS XVII

I

Les fouilles commencées récemment dans l'ancien cimetière de Sainte-Marguerite par la commission du Vieux Paris, en vue de rechercher les restes de Louis XVII, ont été jusqu'ici complètement infructueuses. Elles seront reprises certainement et l'on est impatient d'en connaître les résultats définitifs. Il s'agit en effet d'un problème qui, depuis cent ans, défie toute sagacité : Louis XVII est-il mort au Temple ? ou l'a-t-on fait évader ?

En dépit des investigations patientes et passionnées, l'histoire ne peut encore aujourd'hui se prononcer avec certitude, ni dans un sens, ni dans l'autre. Les deux opinions s'appuient sur des témoignages, des présomptions, des convictions. De part et d'autre, on a versé au procès des pièces nombreuses, invoqué et contrôlé des souvenirs, des écrits, des correspondances, des actes publics et des faits. On a entendu des contemporains de la Révolution,

qui ont vu, probablement, ou entendu dire. On a interrogé également tous ceux qui se disaient en possession de documents. La cause a été plaidée par les maîtres du barreau de Paris ; elle a fait l'objet de plus de cinquante ans d'études sincères. Et malgré tous les efforts, on attend toujours un peu de lumière.

*
* *

Charles-Louis de Bourbon, dauphin de France et duc de Normandie, — le futur Louis XVII, — naquit au château de Versailles, le 27 mars 1785. Il était le troisième enfant de Louis XVI et de Marie-Antoinette. L'aînée, Marie-Thérèse-Charlotte, Madame Royale, devenue plus tard duchesse d'Angoulême, avait sept ans de plus que lui. Le premier dauphin, Louis-Joseph-François-Xavier, né en 1781, mourut à huit ans, avec les apparences du rachitisme, après avoir joui jusqu'à cinq ans environ d'une santé florissante. Le duc de Normandie était, comme l'affirme dans ses Mémoires madame de Tourzel, par qui il fut élevé, un enfant délicat et pourtant vigoureux, bien constitué, vif, intelligent, ainsi que l'atteste Marie-Antoinette dans sa correspondance intime avec sa mère Marie-Thérèse.

Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, sœur du roi, Madame Royale et le duc de Normandie, furent enfermés dans la prison du Temple, le 13 août 1792. Logés d'abord dans la petite Tour, ils se trouvèrent réunis, jusqu'au 26 octobre de la même année dans la grande Tour, où on les avait transférés lorsqu'elle eut été rendue habitable. Le même jour, un arrêté du conseil du Temple retira le fils de Louis Capet, comme on l'appelait, des

mains des femmes, sa mère et sa tante, pour le remettre à son père. Cette mesure, approuvée par le conseil général de la Commune, ne resta en vigueur qu'une quinzaine de jours. Le 11 décembre, peu d'instants avant sa comparution devant la Convention, Louis XVI fut séparé de son fils qu'il ne revit plus que le 20 janvier 1793, veille de son exécution. Le dauphin demeura sous la garde de la reine jusqu'au 3 juillet 1793.

Pendant tout le premier semestre de cette année, les tentatives de délivrance des prisonniers se succédèrent. Parmi ces complots qui échouèrent, les mieux ourdis furent celui de Toulan et Lepitre à qui s'associa le chevalier de Jarjayes, puis la conspiration du baron de Batz. Le Comité de Sûreté générale, instruit de ces divers projets, décida de paralyser toutes ces combinaisons en exerçant autour de Louis XVII la surveillance la plus vigilante. Ce fut la tâche confiée au cordonnier Simon, assisté de sa femme. Le duc de Normandie resta entre leurs mains pendant six mois et demi, jusqu'au 19 janvier 1794.

Le portrait moral de Simon a été tracé si diversement qu'on n'en connaît en réalité point d'authentique. Les uns l'ont représenté comme le plus cruel des bourreaux, brisant à la fois dans l'enfant les ressorts de l'âme et les forces du corps, l'accablant des traitements les plus indignes, l'insultant constamment, lui faisant chanter des chansons ordurières, le rouant de coups, le contraignant à signer des accusations infâmes contre sa mère, le forçant de boire jusqu'à l'ivresse, et, par un calcul cyniquement poursuivi, abrégeant son existence en le privant d'air. d'exercice, de nourriture, de sommeil. Les historiens qui ont dépeint Simon sous ces couleurs, de Beauchesne, Chan-

telauze, ont voulu surtout apitoyer leurs lecteurs sur le sort du pauvre petit martyr; ils ont créé la légende encore aujourd'hui accréditée du Simon perpétuellement furieux, toujours ivre, barbare par plaisir, sanguinaire par dévouement à la République, vampire enfin, et du malheureux Louis XVII s'affaissant sous la haine de ce monstre et affaibli par la faim et les veilles, à demi-mort dès le printemps de 1793.

Pour ceux qui ont étudié les documents, les textes, les pièces d'archives, les déclarations vraies ou invraisemblables de témoins authentiques, — nous nommerons MM. Henri Provins et G. Lenôtre, — non seulement Simon ne passait pas pour méchant dans son entourage « mais il n'exerça ses fonctions qu'à contre-cœur », M. Lenôtre ajoute que le rôle de Simon, « nullement cruel dans l'intention, le fut terriblement dans ses résultats ». Le cœur du pauvre petit dauphin devait être gros d'une répugnance dont les Simon ne pouvaient même pas concevoir la possibilité; « mais aux tortures systématiques, aux coups de chenêts, rien ne fait croire ». M. Henri Provins précise : « Simon ne semble pas avoir été un gardien doux et commode. Qu'on imagine une nature vulgaire au service d'une ntelligence médiocre, le tout cultivé dans une arrière-boutique de cordonnier et émergeant à une époque où il était de bon goût de professer la haine des idées, des êtres et des choses tenant encore à l'ancien régime, on concevra facilement à quels emportements, à quels débordements grossiers, cet homme a pu s'abandonner dans un milieu où il était en quelque sorte tout puissant... Aussi nous ne prétendons pas diminuer l'exécration universelle qui s'attache à lui : mais nous rejetons absolument les récits que l'ima-

gination seule a construits sur ce thème. » Et plus loin : « La plupart des scènes racontées sur l'existence de Louis XVII au Temple n'eurent aucuns témoins ; comment sont-elles parvenues à la postérité, si ce n'est par la puissance de l'imagination ? »

La femme Simon, Marie-Jeanne Aladame, ne fut, à vrai dire, qu'une comparse dans le drame du Temple, quoique sa présence à la Tour ne fût pas interrompue. « Femme du peuple, aux mains rougies et crevassées sur les éviers, à la voix commune, au parler grasseyant, à la tournure lourde, aux caresses peu délicates, elle inspira, dit M. Lenôtre, sans doute par son aspect seul, de l'effroi au royal enfant ». Mais les historiens les plus hostiles à Simon reconnaissent qu'elle avait soin du petit captif, le peignait, le lavait, le traitait avec sollicitude, comme en témoigne d'ailleurs le tendre souvenir qu'elle lui conserva toujours. Tout concourt par conséquent à faire admettre que Marie-Jeanne, qui avait fait preuve de charité et de dévouement en soignant les blessés du 10 août et qui, protégée par Chaumette à cause de son patriotisme, fit obtenir au cordonnier ses fonctions au Temple, dut intervenir chaque fois que le dauphin, qu'elle aimait réellement, se trouvait exposé à des sévices. Elle déclara du reste que son mari ne rudoyait l'enfant qu'en présence des commissaires et pour inspirer de la confiance à la Commune [1].

La surveillance exercée par les Simon sur le fils de Capet cessa le 19 janvier 1794. Le cordonnier résigna ses attributions de gardien et d'instituteur du jeune roi. La Commune de Paris donna décharge à Simon et à sa femme

1. Enquête. Archives nationales.

de la personne du captif, et la pièce officielle, dont le *Moniteur* du 22 janvier 1794 reproduit le texte, porte que l'enfant fut remis en bonne santé aux commissaires.

Louis XVII passa donc des mains de Simon sous la garde des membres de la municipalité de Paris, et resta ainsi sans gardien spécial jusqu'au 9 thermidor (27 juillet). Les détails précis sur cette seconde période de sa captivité, à peu près de même durée que la première, font défaut. M. Henri Provins[1] fait remarquer que les papiers relatifs à cette surveillance ont été enlevés ou détruits. La Restauration, dit-il, a eu soin de les faire disparaître[2]. Et elle y avait, suivant lui, un intérêt direct, afin de ne laisser subsister aucune pièce révélatrice de l'évasion. Toujours est-il qu'il n'existe plus, touchant le prisonnier, du 20 janvier au 27 juillet 1794, aucune communication écrite ou verbale, bien que, d'après un document retrouvé aux Archives Nationales (F. 7. 4391), les registres, cartons et cachets, concernant la famille royale au Temple eussent été remis au ministre Benezech sur un reçu de lui, le 10 germinal an IV (10 avril 1796).

1. Les deux volumes de M. Henri Provins intitulés : *Le dernier roi légitime de France*, contiennent, avec commentaires et discussion critique, toutes les pièces relatives à « la question Louis XVII ». En nous référant à ce travail nous faisons nos réserves sur les conclusions de l'auteur, qui a pour but de prouver les droits du prétendant Naundorf, en qui ses partisans veulent voir le vrai Louis XVII, évadé sous la Révolution, reparaissant sous la Restauration, plaidant et perdant son procès, enfin mourant à Delft, en Hollande.

2. « En compulsant, dit M. Provins, les écrits relatifs à l'époque de la détention de la famille royale, nous avons été souvent mis sur la trace de pièces qui auraient servi, sans aucun doute, à établir la vérité, et quand nous avancions dans nos recherches, celles-ci devenaient infructueuses ; les documents avaient certainement existé, nous en avons la preuve ; mais nous ne pouvions les retrouver ; on les avait fait disparaître. Quelquefois même les cartons qui auraient dû les contenir portaient la trace de leur disparition. » Les partisans de la version de l'évasion tirent leurs principaux arguments de cette soustraction des registres, d'après la maxime : *Fecit cui prodest*.

Le silence et l'obscurité répandus sur cette période ont laissé toute carrière aux conjectures de MM. de Beauchesne et Chantelauze, les principaux interprètes de l'opinion qui soutient que le Dauphin est mort au Temple. Les historiens qui vinrent dans la suite, Taine, de la Sicotière, Alfred Bégis, n'ont pas comblé la lacune et se sont forcément trouvés réduits, comme leurs devanciers, à des suppositions ou à des déductions. Tous, au fond, n'ont fait que commenter Simien-Despréaux et Eckard, pillés ou paraphrasés par tout le monde, quoique ni l'un ni l'autre, en invoquant des arrêtés originaux, des procès-verbaux, des dépositions de témoins oculaires, n'ait démontré l'authenticité de son dossier[1]. Aucun document irrécusable ne justifie donc l'affirmation que le jeune roi, sous la garde directe de la Commune, ait été privé d'air, de lumière, de chaleur, d'aliments sains et suffisants, de linge propre, de toute hygiène, tant et si bien que le corps le plus robuste n'y aurait pas résisté et que la mort du pauvre petit supplicié aurait été fatale au bout de quelques semaines de cette réclusion et de cet atroce régime.

Or, quand, le lendemain du 9 thermidor, Barras, après la chute de Robespierre, se présente au Temple, rien, nous dit M. Henri Provins, ne lui fait croire à la situation

1. L'ouvrage d'Eckard a pour titre : *Mémoire historique sur Louis XVII*; celui de Simien-Despréaux est intitulé : *Louis XVII*. Les deux volumes parurent presque simultanément en 1817, c'est-à-dire au lendemain de la Restauration. Auteurs sans valeur historique, l'un et l'autre, Eckard, que l'on a accusé d'écrire sur commande, Simien-Despréaux, professeur obscur, n'eurent pour but que d'apitoyer leurs lecteurs sur le sort de l'enfant royal. Ils ignorent ou feignent d'ignorer ce qui s'est passé réellement au Temple; ils affirment sans preuves, sans vérifier leurs assertions, n'ont aucun souci des recherches de documents ou de leur contrôle. Pour eux, il n'y a eu qu'un seul et même petit prisonnier, victime de Simon et mort dans la prison, et cet enfant, Louis XVII, a succombé aux mauvais traitements, sans que personne ait voulu ou pu le faire évader.

désespérée du petit prisonnier. L'enfant n'est pas entouré des soins nécessaires, mais, si Barras le juge miné par la maladie, ce qui est une impression et non un fait constaté, il ne parle pas de dangers de mort, de fin prochaine, et en chargeant le gardien Laurent de veiller sur lui, ce n'est pas un moribond qu'il confie à cette vigilance. Ici encore les contradictions se donneront beau jeu. Le duc Decazes affirmera que Laurent ne prit aucun intérêt au sort du Dauphin, mais la duchesse d'Angoulême rapporte que le nouveau gardien, au contraire, demanda, dans un rapport adressé au Comité de Sûreté générale, la nomination d'une Commission pour constater l'état de l'enfant, et, d'autre part, M. de Beauchesne, qui n'est pas suspect de tendresse pour les gardiens de Louis XVII, dit que Laurent prit pitié de la victime et eut le courage de « lui faire du bien ».

Il est impossible d'établir un jugement d'après des pièces irrécusables sur cette période de la captivité de Louis XVII, puisqu'il n'y en a point. Mais, si l'on relève que Madame Royale[1], la sœur du jeune roi fut, au contraire, toujours traitée avec bonté, avec sollicitude même par Laurent : — « Je n'ai eu, dit-elle, qu'à me louer de ses manières pendant tout le temps qu'il a été de service », — il est permis de supposer que le cœur de cet homme n'était pas à la fois cruel ou indifférent pour le fils de Louis XVI et bienveillant, prévenant même pour la princesse, les deux enfants royaux se trouvant également placés sous sa responsabilité.

1. *Journal de Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême*. Firmin-Didot, pages 133 et 134.

Cette responsabilité était grave. Le gardien ne se le dissimulait pas. Aussi réclama-t-il, quelque temps après son installation, un collègue pour partager sa surveillance. On ne fit droit à sa requête qu'après cinquante jours, et on lui adjoignit Gomin, qui vint prendre possession de son poste le 18 brumaire an III (8 novembre 1794). Gomin est une des figures de second rang du drame, mais il y joue son rôle, surtout dans l'histoire de M. de Beauchesne dont il documenta verbalement le récit. Il ne connaissait pas Louis XVII quand il arriva au Temple, quoiqu'il ait affirmé plus tard en justice, en 1837, qu'il avait vu plusieurs fois et de très près le fils de Louis XVI dans le jardin du prince aux Tuileries. Madame Royale, qui l'appelle Gomier, dit : « Il eut un soin extrême de mon frère, qui reconnut ses attentions, en fut touché et s'attacha à lui. »

On peut donc admettre — et aucun de ceux qui ont parlé des prisonniers du Temple n'y contredit, quelles que soient leurs conclusions pour ou contre l'évasion, — que le jeune roi, en supposant même qu'il eût été l'objet des plus mauvais traitements et d'une barbarie sans exemple, avant de passer entre les mains de Laurent et de Gomin, dut à ceux-ci quelques adoucissements de son état.

Était-il malade quand les nouveaux gardiens prirent charge de lui ? Tout semble le faire croire. Madame Royale dit qu'il avait les genoux et les poignets enflés, et d'autres affirmations recueillies par Simien-Despréaux, Eckard, de Beauchesne — qu'on ne peut toutefois accepter que sous réserve — corroborent cette opinion. Mais les soins que lui prodiguent Laurent et Gomin, rendent sa santé meilleure; l'hygiène qu'on ne lui interdit plus la raffermit;

la médication ordonnée par le chirurgien Desault fait disparaître l'inflammation des membres, et il va de sa chambre à la plate-forme prendre de l'exercice et faire sa promenade quotidienne.

Or, tout à coup, contrairement aux prévisions de ses gardiens et du médecin, la maladie de l'enfant prend un caractère des plus graves, avec des symptômes qui n'avaient pas été constatés jusqu'alors[1]. Il se sent incapable de gravir les marches de la Tour ; on doit le porter sur la plate-forme, il se plonge dans un mutisme tel qu'il est impossible de lui arracher une parole ; ses humeurs aux articulations, particulièrement aux genoux, sont revenues ; il refuse de faire toute espèce de mouvement ; mais il ne profère aucune plainte, ne donne aucune explication sur son mal, quelque pressantes que soient les questions qui lui sont adressées par les envoyés du Conseil général de la Commune, pour l'examiner à la suite du rapport que fait le chirurgien municipal qui a remplacé Desault.

M. Chantelauze place ce changement presque subit à la date du 8 ventôse (26 février 1795) sans dire cependant où il l'a prise, et M. Henri Provins en conteste l'exactitude. Le lendemain, le Comité de Sûreté générale envoie au Temple trois délégués choisis parmi ses membres,

1. M. Provins explique ce changement par la substitution d'un enfant muet au Dauphin que Laurent aurait caché dans une autre partie de la Tour, en attendant l'occasion de faire évader le jeune roi. Un cuisinier, Gagnié, associé à cette combinaison, portait secrètement des aliments à Louis XVII. Telle est la version de ceux qui, admettant l'évasion, tâchent de démentir ainsi la possibilité matérielle d'une contradiction entre la santé de Louis XVII avant et après la visite de Barras au Temple. Nous verrons plus loin que, suivant eux, l'enfant muet fut remplacé par un enfant rachitique, choisi, croit-on, parce que le rachitisme connu du fils aîné de Louis XVI pouvait faire également admettre, par des médecins qui n'avaient pas connu le second Dauphin aux Tuileries, le rachitisme du dernier fils de Marie-Antoinette. C'est sur cette thèse que s'appuie en grande partie l'argumentation des Naundorfistes, qui invoquent d'ailleurs d'autres arguments.

Harmand, Mathieu Mirampal et Reverchon, pour faire une nouvelle constatation. Harmand, qui publia en 1804 une relation détaillée de cette inspection et des circonstances qui accompagnèrent l'enquête, affirme formellement que « les trois conventionnels se sont trouvés en présence d'un enfant absolument sourd, absolument muet », clouant sur ceux qui l'interrogeaient son regard invariablement fixe, sans aucun signe ni geste. Il lui trouva une tumeur au poignet et au coude et les mêmes grosseurs aux deux genoux sous les jarrets. « Le jeune prisonnier, continue la relation, avait le maintien du rachitisme; ses jambes et ses cuisses étaient longues et minces, les bras de même, le buste très court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très belle dans tous ses détails, le teint clair mais sans couleurs, les cheveux longs et beaux, châtain clair, bien tenus. » Fait à noter : les délégués décidèrent que « le rapport de leur enquête ne se ferait pas en comité public, mais en comité secret. »

Peu de temps après la visite des conventionnels au Temple, Laurent, relevé, sur sa demande, de ses fonctions de gardien des enfants royaux, quittait la Tour et se rendait aux Iles sous le Vent, comme secrétaire du commissaire du gouvernement, poste qu'il avait obtenu grâce à l'appui de Barras, et d'où il alla, avec les mêmes attributions, à Cayenne. Le successeur de Laurent au Temple, comme surveillant de Louis XVII, fut Étienne Lasne, qui y trouva Gomin et, selon le mot de M. Provins, « ils firent bon ménage ». L'entrée en fonctions de Lasne date du 11 germinal (31 mars 1794). Il ne tarda pas à se rendre compte de l'état alarmant de son jeune prisonnier. Le mal augmentait rapidement. Toutefois deux mois s'écoulèrent

avant que le Comité de Sûreté générale, averti, eût jugé urgent de faire mander le médecin. Cette fois, on s'adressa au docteur Desault qui avait examiné le malade sept mois auparavant. Il employa toutes les ressources de son art, pour disputer à la mort une vie qui s'éteignait, mais n'obtint aucune amélioration. Le 31 mai, ce docteur cessa brusquement ses visites : « un mal subit, dit Cléry, l'avait emporté dans la tombe. »

Coïncidences singulières : dans la huitaine qui suivit la mort de Desault, deux autres médecins, Choppart et Doublet, ses amis, moururent, comme lui, subitement. Le 17 prairial an III (5 juin 1795), Pelletan, chirurgien en chef de l'hospice de l'Humanité, fut désigné pour remplacer Desault au Temple. Il vit le Dauphin dans une telle prostration qu'il jugea indispensable d'appeler en consultation le docteur Dumangin, premier médecin de l'hôpital de l'Unité.

Les deux médecins, le 19 prairial (7 juin 1795), trouvèrent l'enfant dans un état de faiblesse extrême. Il sortait d'un évanouissement produit par les frictions d'alcali qu'il n'était plus même en état de supporter et qui avaient fait craindre un moment qu'il ne mourût dans les bras du gardien Lasne. Dumangin constata, comme l'avait fait précédemment son collègue, que l'avancement de la maladie ne permettait ni espoir de guérison ni même de retarder la solution naturelle ; les médecins ne purent qu'adoucir par de délicates attentions les dernières heures que le pauvre enfant avait encore à vivre.

Le lendemain, 20 prairial (8 juin), le malade expirait.

Était-ce Louis XVII ?

De Beauchesne, Chantelauze, de la Sicotière, Gomin,

Lasne, Cambacérès, Taine, Bégis, Lecoy de la Marche, bien d'autres, répondent affirmativement. Pour eux, le doute n'est pas possible. L'enfant qui succomba dans la Tour du Temple le 20 prairial, était bien le fils de Louis XVI.

— Non, leur répondent Louis Blanc, Jules Favre, Gruau de la Barre, Henri Provins, Otto Friedrichs, Le Normant de Varannes, le comte d'Hérisson, le général d'Andigné et ceux qui se rallient à eux et dont M. Victorien Sardou incline, croyons-nous à partager l'avis. Non, Louis XVII n'est pas mort au Temple. L'enfant dont on a recueilli le dernier soupir le 20 prairial, et que l'on a enterré au cimetière de Sainte-Marguerite, n'était pas l'enfant royal : Louis XVII évadé a survécu.

II

« Le problème dont la bibliographie comporte déjà plus de mille volumes ou brochures ne pourrait, dit M. Lenôtre dans l'état actuel de la question, fournir cinquante lignes sérieuses à un historien se bornant à conter les faits sans entrer dans la discussion des hypothèses. » Pour sortir du domaine des conjectures, il faudrait que ceux qui sont en possession de documents précis appuyant l'une ou l'autre argumentation se décidassent à les livrer à la pleine lumière. Or, nous savons de façon certaine que non seulement en France, dans plusieurs familles de l'aristocratie, mais aussi en Allemagne dans les archives secrètes, à Rome dans les papiers encore muets du Vatican, et ailleurs, il existe des pièces gardées sous les sept sceaux du silence.

Ceux qui soutiennent que l'enfant mort au Temple, le 20 prairial an III, était Louis XVII, empruntent leurs preuves aux formalités qui suivirent le décès, aux dépositions de Lasne et Gomin, au procès-verbal d'autopsie signé par Pelletan, Demangin, Lassus et Jeanroy, à la déclaration faite par Sevestre à la Convention dans la séance du 21 prairial, aux actes de déclaration et d'enregistrement du décès, au procès-verbal de l'inhumation, aux récits et aux rapports faits par l'ordonnateur de la cérémonie funèbre, Voisin ; par le concierge du cimetière de Sainte-Marguerite, Bureau; par la veuve du fossoyeur Pierre Bertrancourt; par le bedeau de la paroisse des Quinze-Vingts, Decouflet ; par les commissaires de police Petit et Simon; par l'archiviste Peuchet[1]. Ils se fondent également sur des narrations historiques comme celles de Beauchesne et de Chantelauze, et celles-ci s'appuient en grande partie sur les assertions presque toujours gratuites d'Eckard et de Simien-Despréaux. Telle est l'argumentation des partisans de la première version. Mais leurs contradicteurs signalent la disparition de tous les originaux des pièces, dont on prétend tirer des conclusions, et reprochent à de Beauchesne et à Chantelauze d'avoir fait une trop grande part dans leurs ouvrages, soit à l'imagination, soit à la passion généreusement ou politiquement partiale.

Ceux qui n'admettent que l'évasion cherchent à démontrer — et c'est l'objet des deux importants volumes de M. Henri Provins et d'un virulent plaidoyer de M. Otto Friedrichs — que ce qui se passa au Temple depuis le

1. Tous ces documents sont connus et ont été publiés. Nous avons cru inutile de les reproduire ici *in extenso*. On les trouvera dans les divers ouvrages qui ont traité la question. — Lire aussi la *Correspondance intime et inédite de Louis XVII*, par Otto Friedrichs qui vient de paraître. (*Daragon, 2 vol., 20 francs.*)

9 thermidor jusqu'au 10 prairial an III et ensuite au cimetière Sainte-Marguerite était, au vrai, une comédie organisée par Barras et le Comité de Sûreté générale, avec l'aide de Laurent, de Gomin et de Lasne.

Joséphine de Beauharnais, dont on connaît l'intimité avec Barras, aurait été du complot et peut-être l'aurait inspiré. Pour le faire réussir, il y aurait eu deux substitutions. D'abord un enfant muet, dont on donne le nom, de Tardif, aurait pris la place du Dauphin ; puis les conspirateurs, craignant que leur intrigue ne fût découverte, auraient mis dans la prison de Louis XVII un autre enfant, celui-ci rachitique et scrofuleux, appelé Léninger. L'évasion aurait été connue de Talleyrand, de Cambacérès, de Tallien, de Fouché, de Decazes, de Louis XVIII, de la duchesse d'Angoulême et de Napoléon par Joséphine. Parmi les acteurs du drame, à côté de la future impératrice, se seraient trouvés le général de Frotté, Pichegru, peut-être Hoche. « Barras, nous dit M. H. Provins, a conçu le plan d'évasion du jeune roi, prêté la main aux substitutions d'enfants, à la mort de l'un d'eux et aux faux en écritures qui en sont la conséquence, le tout pour chercher à en tirer un profit personnel ; Fouché, Talleyrand, Decazes exploitent après lui le fait de l'existence de Louis XVII ; Louis XVIII et Charles X, qui eurent le bénéfice le plus manifeste et le plus considérable de cette intrigue, n'avaient aucun intérêt à mettre en lumière les preuves des substitutions de 1795. Tout au contraire, ils durent s'efforcer d'établir aux yeux des contemporains et de la postérité que Louis XVII est effectivement décédé au Temple. »

M. Provins développe longuement cette thèse des com-

plicités de l'évasion. Nous n'avons pas à vérifier ici ses arguments. Le point qui nous intéresse est plus précis : il s'agit de savoir si Louis XVII est mort au Temple. Qui en fournit la preuve, et cette preuve a-t-elle été établie péremptoirement ? Non. Et les fouilles faites à différentes époques au cimetière Sainte-Marguerite ne l'ont pas apportée.

La première recherche des restes de l'enfant royal eut lieu sur l'ordre de Napoléon, si l'on en croit des Mémoires dont l'authenticité n'est pas, d'ailleurs, rigoureusement démontrée.

L'empereur, à la lecture du procès-verbal d'autopsie, aurait été frappé de cette phrase : « On nous a d'abord représenté un corps qu'on nous a dit être celui du fils de Capet »; ce qui ne voulait pas dire positivement que c'était celui du Dauphin. Il aurait fait faire des fouilles au cimetière, au lieu indiqué de la sépulture du cadavre. La bière encore assez bien conservée, aurait été ouverte en présence de Fouché, et se serait trouvée vide...

D'autres fouilles, celles-ci bien connues, eurent lieu dans la suite. En exécution de la loi votée le 18 janvier 1816, et à l'occasion des recherches pratiquées dans le cimetière de la Madeleine pour retrouver les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Decazes, alors ministre de la Police générale, ordonna, le 1er mars 1816, que des mesures fussent prises pour transférer à Saint-Denis les restes de Louis XVII, si on les retrouvait. L'abbé Dubois, curé de Sainte-Marguerite, venait de faire plusieurs démarches auprès de Louis XVIII et de la duchesse d'Angoulême, les assurant qu'il avait recueilli, d'un fossoyeur

de son cimetière, des indications très exactes sur le lieu où avait été enterré le Dauphin. On crut néanmoins devoir faire une enquête. Le comte Anglès, préfet de police, délégua donc, à cet effet, les sieurs Petit et Simon. Ceux-ci entendirent à tour de rôle Dusset, commissaire et témoin officiel de l'inhumation, Voisin, ordonnateur en 1795, Bureau, depuis vingt-huit ans concierge du cimetière de Sainte-Marguerite, Decouflet, bedeau des Quinze-Vingts et confident du fossoyeur Bertrancourt. On négligea toutefois d'interroger Gomin et Lasne, les deux derniers signataires, encore survivants, de l'acte d'inhumation. Bref, les dépositions se trouvant contradictoires, les deux enquêteurs conclurent dans leur rapport : « Si les restes du jeune roi ne sont pas mêlés avec ceux des autres morts — dans la fosse commune, — ils doivent être à l'endroit désigné par le sieur Decouflet et la veuve Bertrancourt. Si toutefois ce dernier lieu n'en garde aucune trace, on pourra alors vérifier les assertions du sieur Voisin. »

On prit date. Mais, au jour dit, un délégué du ministre de la police vint signifier à l'abbé Dubois qui, suivi de Decouflet, s'était rendu sur les lieux avec son clergé, revêtu des ornements sacerdotaux et croix en tête, que l'opération était ajournée. Voici pourquoi : le 11 juin 1816, le sieur Charpentier — sans y être invité — s'était présenté à la Préfecture de police disant : « C'est moi qui, avec l'aide des terrassiers Charles et Le Rouy, ai enterré dans le cimetière de Clamart la bière transférée de Sainte-Marguerite, la nuit du 25 au 26 prairial 1795, cinq jours après l'inhumation du Dauphin. Ce faisant, j'ai agi par ordre du Comité révolutionnaire du Luxembourg et sous la conduite de l'un de ses membres. »

Il n'en avait pas fallu davantage. Pour Louis XVIII, l'imbroglio tournait au ridicule : « Nous ne pouvons pas nous exposer à déposer le corps d'un inconnu, dit-il, dans les tombeaux de la famille royale. » Et, le jour même, ordre fut signifié à l'abbé Dubois de n'avoir plus à s'inquiéter de cette affaire, toute initiative devant en être désormais abandonnée au Roi.

En 1846, l'abbé Haumet, curé de Sainte-Marguerite, dûment approuvé par l'autorité compétente, faisait creuser, en novembre, les fondations d'un appentis devenu nécessaire — disait-il — pour fondre une cloche[1]. Or, à une petite distance du sol et tout juste en face du pilier gauche de l'ancienne porte latérale de l'église[2] qui donnait autrefois accès dans le cimetière, les ouvriers terrassiers mirent à jour une bière d'enfant sur laquelle était tracée une croix noire, ayant au-dessus une fleur de lys formée avec dix gros clous de même sorte que ceux qui avaient fermé le cercueil. Telle qu'elle était, on transporta cette bière dans une des salles du presbytère. Elle y fut ouverte en présence de MM. Haumet, Bossuet, Serre (ancien vicaire général de Paris) et de trois médecins, dont les docteurs Milcent et Récamier. Tout le monde reconnut que les ossements y renfermés étaient bien ceux d'un enfant de dix ans. Mais un des médecins présents, ayant pris dans ses mains un des bras, démontra qu'à cause de sa longueur, on

1. On sait que l'abbé Haumet retint, ce soir-là, l'abbé Bossuet, qui était venu lui faire une visite, et qu'il lui confia que la construction de l'appentis devait couvrir l'ordre secret qu'il avait reçu du Gouvernement de faire ces fouilles, et lui servir de prétexte.

2. C'était là, précisément l'endroit signalé par l'abbé Dubois.

ne pouvait admettre que ce bras fût celui d'un enfant de dix ans, et que tout donnait à penser qu'on se trouvait en présence d'un enfant d'un âge plus avancé. L'abbé Serre intervint, et fit valoir que, d'après les rapports contemporains, la maladie du Dauphin « avait tellement allongé ses bras, qu'il pouvait, en s'inclinant un peu, lier les cordons de ses souliers tout debout ». Cette explication dissipa les doutes, et procès-verbal fut dressé de cette exhumation.

Le rapport sur le résultat de l'examen du squelette que les docteurs Tessier, Bayle, Andral, Simon de l'Häys et Lallemant firent ensuite contradictoirement, ne fut signé que le 25 avril 1847 par les docteurs Récamier et Milcent. On en dressa des duplicata qui furent déposés aux archives de la Préfecture de police et au presbytère de Sainte-Marguerite ; ils furent brûlés sous la Commune. Le cercueil fut, plus tard, réinhumé au chevet de la chapelle des âmes du Purgatoire, de l'autre côté de l'appentis.

Comme M. Chantelauze assurait, dans son *Louis XVII*, que les ossements exhumés par l'abbé Haumet étaient réellement ceux du Dauphin, un certain nombre de partisans du prétendant Naundorf voulurent faire la preuve du contraire, espérant ainsi donner gain de cause aux descendants de celui qui prétendait être le vrai duc de Normandie. M. Laguerre demanda au Préfet de police — M. Lépine — qui la lui accorda, l'autorisation de pratiquer des fouilles à Sainte-Marguerite. Le 5 juin 1894, en présence de MM. Lejaïn, commissaire du quartier, Oscar Méténier, homme de lettres, Otto Friedrichs, un des principaux champions des Naundorf, de M. Paradis, curé de Sainte-Mar-

guerite, et d'autres invités, des fouilles furent pratiquées près d'un soupirail en forme de croix tronquée. A 95 centimètres du sol, le fer des pioches frappa sur une caisse en bois. On déblaya le terrain : elle mesurait 50 centimètres de long et 24 de large sur une profondeur de 25. Tout auprès se trouvait un cercueil de plomb éventré. Sauf la fleur de lys, la trace des signes remarqués en 1846 était reconnaissable. Dès lors l'identité des restes avec ceux de 1846 n'était plus douteuse. On fit sauter le couvercle dont le bois vermoulu céda sous la pression d'une pince et l'on découvrit des ossements constituant un squelette à peu près complet. On les transporta dans l'appentis bâti par l'abbé Haumet ; on les installa sur une table où vinrent les examiner les docteurs de Backer, Magitot, Bilhaut et Manouvrier, accompagnés de MM. Quétin, dessinateur et Talrich, mouleur. Les conclusions du rapport furent les suivantes :

1° Le squelette est celui d'un sujet, probablement masculin, de la taille de $1^{m},63$ environ, et certainement âgé de 18 à 20 ans ;

2° Ces constatations ne se rapportent aucunement à un enfant tel que devait être le Dauphin en admettant la tradition qui place sa mort et son inhumation à dix ans et deux mois.

Le 12 juin 1894, un des médecins replaça les ossements dans le petit cercueil de bois qui les renfermait ; le tout fut mis dans une grande caisse en zinc. Puis, devant une douzaine de témoins, le cercueil fut descendu dans un petit caveau en maçonnerie et l'abbé Paradis récita les prières des morts [1].

1. Nous devons ce résumé des diverses fouilles à l'obligeance du vicaire de

III

Les fouilles faites par la commission du Vieux Paris, le 4 février 1904, paraissaient devoir répandre quelque clarté sur l'énigme séculaire. Elles avaient principalement pour but de vérifier quel crédit il convient de donner à l'assertion de Voisin. Celui-ci prétend qu'il a mis le cercueil du Dauphin dans une fosse spéciale, à dix pieds de la croix. Le concierge du cimetière soutenait, au contraire, que l'enfant avait été inhumé dans la fosse commune, tandis que, selon la veuve de Bertrancourt, ce fossoyeur, après avoir retiré le corps de la fosse commune, l'aurait placé dans une fosse creusée à gauche de la porte de l'église et à un pied et demi de profondeur, en gravant ensuite à cet endroit, sur le mur de fondation, une croix.

Nous avons dit que jusqu'ici ces fouilles n'avaient pas donné de résultat et qu'il convient d'en attendre la reprise. Il se peut toutefois que l'attente soit déçue. En réalité les contradictions sur l'endroit où aurait été inhumé le cercueil parti du Temple sont nombreuses. Personne ne peut dire au juste, en s'appuyant sur les documents connus, où, en quel point précis du cimetière, se fit l'inhumation. On peut admettre qu'un cercueil ait été amené là du Temple, à la date indiquée dans les pièces dont on n'a que des copies. Et, sans décider si ce cercueil contenait bien les restes de

Sainte-Marguerite, M. l'abbé Tourniaire, qui a, lui-même, étudié à fond tous les documents relatifs à la question et a pu prendre connaissance de ce qui reste des archives de son église, malheureusement detruites par le feu. M. l'abbé Tournaire prépare une histoire complète, en deux volumes, de l'église de Sainte-Marguerite.

Louis XVII ou ceux d'un autre, il y aurait intérêt à faire des fouilles sur toute l'étendue du cimetière[1] qui n'est pas très spacieux. Mais, même la découverte d'un cercueil contenant les restes d'un enfant masculin de dix ans, ne fournirait pas une solution définitive. Il resterait en effet à démontrer que cet enfant est bien Louis XVII. Il faudrait en outre pouvoir infirmer, sans réfutation possible, les témoignages en faveur de l'évasion et prouver que M. Lenôtre fait erreur quand il écrit (*Vieilles Maisons*, *vieux Papiers*, p. 45, p. 6) que la femme Simon *n'a pas menti*. Car elle disait que le Dauphin avait été enlevé du Temple et qu'on l'avait remplacé par un enfant endormi au moyen d'un narcotique. Elle confirma, en présence de la mort, le témoignage qu'elle n'avait cessé de rendre à l'évasion et à l'existence du prince dont la garde lui avait été confiée.

A cette déclaration, vient se joindre celle toute récente que nous devons à la sœur Vincent, petite-fille de la comtesse de Béarn, née Pauline de Tourzel. La voici, publiée pour la première fois :

Pauline de Tourzel, fille de la duchesse de Tourzel, née Croy, gouvernante des Enfants de France, épousa le comte de Béarn, mon grand-père. Son fils, le comte de Béarn, mon père, nous a dit bien des fois, qu'à partir de 1815, il avait accompagné souvent Madame Royale sur la tombe du roi, de la reine, de Madame Élisabeth et de la princesse de Lamballe, mais jamais il n'a été question de celle de Louis XVII. Madame Royale a toujours cherché son frère, et encore très peu de semaines avant sa mort elle a écrit à mon père pour traiter de cette grave question qui

1. Sur le cimetière de Sainte-Marguerite, M. Lucien Lambeau vient de publier une importante monographie. (H. Daragon, éditeur.)

lui tenait fort à cœur : je ne me souviens pas si c'est pour lui communiquer des renseignements ou pour lui dire d'en prendre de nouveaux ; je ne pensais pas avoir à raconter ces détails jamais, par conséquent je n'y ai pas attaché d'importance, sans cela j'en aurais pris note, au lieu de les garder pour moi.

Mon père et bien d'autres personnages de l'entourage royal m'ont répété souvent que Naundorf avait demandé à être reçu, faisant précéder sa prière de rappels de souvenirs d'enfance que lui seul était à même de préciser, mais que Madame Royale ne put jamais le voir; le duc d'Angoulême et l'entourage du Roi l'en empêchèrent. Nous questionnions beaucoup mon père qui n'aimait pas à nous trop parler de ces détails, à cause de la politique et de sa situation d'ambassadeur, puis de sénateur sous l'Empire, craignant les indiscrétions de ses enfants, ardents royalistes. De temps à autre, il nous rapportait quelques anecdotes de la vie de sa mère, qui, enfant, partageait les jeux et les leçons de Madame Royale, comme du Dauphin; elle était bien convaincue que Louis XVII n'était pas mort, mais qu'il avait été soustrait au Temple et remplacé par un autre enfant.

Tous ces détails remontent dans mon souvenir vers 1855. Après mon entrée au couvent en 1862, je conservais la certitude que Louis XVII n'était pas mort au Temple, mais ne croyais pas que de nouvelles preuves m'en seraient données par une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, que je retrouvai à l'Hôpital militaire de Montpellier où j'arrivai en 1864. Sœur Demongeot devait à cette époque être d'un âge avancé. Elle parlait constamment de la famille royale et de Louis XVII. En me voyant, sachant ma parenté avec Pauline de Tourzel, elle me demanda immédiatement ce que je pensais de la mort du Dauphin, à laquelle elle ne croyait pas plus que moi, mais avec d'autres preuves à l'appui. Entrée en 1813 au couvent et restée d'abord à Paris, où elle avait soigné la veuve Simon, ma sœur Demongeot m'a dit que cette femme, dont elle possédait toute la confiance et qui la préférait aux autres religieuses, parce qu'elle écoutait tout ce qu'elle lui disait de Louis XVII avec un intérêt sans bornes, ne cessait de lui répéter que le Dauphin

n'était pas mort au Temple et qu'il avait été soustrait sous ses yeux et ceux de son mari, emmené par des messieurs qui mirent un enfant moribond à sa place.

La femme Simon, croyant bien faire et ne voulant garder ce secret pour elle seule, demanda à Louis XVIII une audience, sûre de lui être agréable en lui faisant connaître l'existence de son neveu, tout en ignorant l'endroit où il avait été emporté, hors de France sûrement. Grande fut sa surprise quand, ses confidences terminées, elle entendit le roi Louis XVIII lui faire de telles menaces, allant jusqu'à lui dire qu'il la ferait enfermer entre quatre murs, sans communication avec nul être humain, si jamais elle révélait son secret à qui que ce soit. Ce n'est que dans ses toutes dernières années qu'elle déchargea son cœur, en faisant promettre aux sœurs de ne pas l'exposer aux menaces du roi. Avec une lucidité d'esprit extraordinaire, elle revenait constamment sur son affirmation de l'existence du Dauphin. Était-ce le remords des souffrances que Simon lui avait fait endurer ou simplement le regret de voir que la vérité étouffée faisait subsister l'injustice de son malheureux sort?

Ma sœur Demongeot[1], craignant l'exagération ou un manque de sincérité dans les récits de la femme Simon, voyant sa mort approcher, pria l'aumônier qui l'avait confessée, de lui demander avant de lui donner la communion, si ce qu'elle avait raconté à la sœur Demongeot, relativement à l'évasion de Louis XVII était l'exacte vérité. L'aumônier, tenant à la main la sainte hostie, lui dit : « Ce que vous avez raconté sur Louis XVII aux sœurs, est-ce bien la vérité? » La femme Simon se redressa et devant la sœur Demongeot présente s'écria : « Je n'ai plus rien à craindre des rois de la terre, puisque je vais bientôt paraître devant mon juge et mon Dieu que je vais recevoir : j'affirme que ce que j'ai dit est la pure vérité [2] ». Sœur Demongeot ne s'est

1. Louise Demongeot, née le 19 août 1794, entrée en religion le 9 avril 1813, décédée le 13 mars 1879 après avoir été successivement comme sœur de Saint-Vincent-de-Paul aux hôpitaux de Toulouse, Beaumont-Lomagne, Marmande, Paris-Charité, Bernay, Bayonne, Dépôt 42, Montpellier, Castres et encore Montpellier. (*Archives des Filles de la Charité, Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.*)

2. Le fait est confirmé par M. Lenôtre (*Vieilles Maisons, vieux Papiers*, page 48).

pas bornée à me raconter ce fait une fois, mais me l'a répété constamment jusqu'à sa mort en 1879.

Puisque vous recherchez des souvenirs de cette époque, il me revient à l'esprit un détail que mon père m'a raconté. Il le tenait de deux de ses tantes, anciennes religieuses, je ne sais plus de quelle communauté, qui, obligées de se séculariser, vivaient cachées dans une petite mansarde. Un prêtre, qui avait échappé comme elles aux recherches de la Terreur, venait dire sa messe chez elles. Le 20 janvier 1794[1], on vint frapper fortement à leur porte; elles eurent même très peur, mais se décidèrent à ouvrir à un homme qu'elles ne connaissaient nullement et qui les effraya fort. « Ne craignez rien, je sais que vous recevez un prêtre ici, je viens lui demander qu'il dise demain une messe pour le roi, la reine, madame Élisabeth, madame de Lamballe. Je suis Simon, mais je ne vous trahirai pas et je viendrai même assister à cette messe[2]. »

* * *

M. Aulard, dans son deuxième volume de *Paris pendant la réaction thermidorienne* qui vient de paraître, cite deux documents se rattachant à l'évasion. Le premier est un extrait de la *Gazette française du 24 prairial*. Il y est dit que la mort du fils de Louis XVI a donné lieu à divers bruits. Les uns prétendent que l'enfant est plein de vie, qu'il y a très longtemps qu'il n'est plus au Temple et qu'une des principales conditions de la paix conclue entre la Prusse, les Chouans et les Vendéens, était de confier le jeune orphelin aux puissances étrangères. D'autres assurent

1. Simon et sa femme avaient quitté le Temple, la veille, 19 janvier 1794.

2. « J'atteste que je viens de dicter tout ce qui précède, j'en garantis la véracité. » Rouen, le 28 février 1904. Blanche de Béarn, Sœur Vincent.

au contraire, que depuis plus d'un an, ils avaient la certitude que l'enfant était mort empoisonné. Tout en protestant contre des accusations qu'elle déclare calomnieuses et faites pour jeter l'odieux sur le gouvernement de la République, la *Gazette* déplore la disparition du jeune enfant, qui était, dit-elle, un précieux otage. Elle ajoute : « Sans doute, la vie de cet enfant n'était pas assez heureuse pour que ceux qui s'intéressent à lui fissent des vœux pour qu'elle se prolonge longtemps, et il est plus consolant pour ceux que son âge et ses malheurs attachaient à son sort de le voir périr d'une mort naturelle que du supplice de son père, qui l'attendait peut-être ; mais il est à craindre que cette mort n'excite encore des soulèvements. » Pour la *Gazette*, la mort du Dauphin ne saurait être contestée, cependant, ajoute-t-elle (et ce passage est à relever), cette mort aurait dû, pour la tranquillité générale et la confusion des malveillants, être solennellement, publiquement constatée à l'ouverture du cadavre. » Il existait donc dès ce moment deux opinions également accréditées, également soutenues : la thèse de l'évasion comptait déjà des partisans. On en a d'ailleurs une autre preuve dans ces lignes que nous empruntons également au volume de M. Aulard :

Rapport du 24 prairial an III. — Jacquet rapporte que, dans le quartier du Temple, le peuple disait hautement que les préparatifs faits pour l'enterrement du petit Capet n'étaient qu'une feinte, qu'il n'était pas mort et qu'on l'avait fait partir et sauver bien loin[1].

1. *Paris pendant la réaction thermidorienne,* tome II, page 7.

***

Voici une autre version inédite de l'évasion de Louis XVII. Nous devons ce renseignement à une parente du cardinal de La Fare, qui a bien voulu nous écrire ce qui suit :

Il existe, dans la famille du cardinal de la Fare, une tradition relative à Louis XVII. Le cardinal, ami et serviteur dévoué de la famille royale, a toujours connu l'évasion et le lieu de la retraite du Dauphin, mais les facultés morales et physiques de l'enfant royal avaient été tellement annihilées, par la prison et les mauvais traitements, que le cardinal n'a jamais pensé qu'il fût en état de monter sur le trône; la raison d'État exigeait donc que l'on ne connût point son existence.

Toutes les personnes de l'entourage du cardinal savaient que chaque jour il célébrait une messe en noir pour les membres défunts de la famille royale, et, dans la chapelle, les noms du roi, de la reine, etc., revenaient régulièrement; il n'a jamais dit sa messe pour le Dauphin (il est mort en 1829). Bien que le fait de l'existence du Dauphin fût considéré par la famille du cardinal comme un secret d'État, cependant ses neveux et nièces en étaient instruits et n'ont jamais mis en doute : 1° que Louis XVII vivait; 2° que les mauvais traitements l'avaient mis hors d'état d'acquérir les connaissances nécessaires à un chef d'État et par conséquent de régner.

***

Sans nous prononcer en faveur d'une des thèses, nous n'avons l'intention ici que de saisir le grand public, pour engager ceux qui savent ou peuvent savoir, à produire leurs révélations. Et maintenant attendons. Il se peut que les